

Permanences Métropole bordelaise

Bordeaux :

Bureau d'Aide aux Victimes
Permanence juridique
Tribunal de Grande Instance
05 56 01 28 69

Siège de Vict'Aid
*Permanences juridique, psychologique
et sociale*
63 cours Georges Clemenceau
05 56 01 28 69

Tribunal de Grande Instance
Audiences correctionnelles
permanence juridique

Maison de la Justice et du Droit
permanence juridique
2 Place Ravezies
05 56 11 27 10

CAUVA
permanence juridique
CHU Pellegrin
Place Amélie Rabat
05 56 79 87 77

Maison de la sécurité routière
Permanence juridique
9 avenue de la Gardette
33310 LORMONT
05 56 01 28 69

Le service VICT'AID est financé en grande partie
par des subventions :
Justice, Conseil Général, Droit des femmes, Mission Sécurité
Routière, Préfecture, Communauté de communes ...
Cependant vos dons peuvent contribuer à améliorer son action .

Autres permanences

Libourne :

Bureau d'Aide aux Victimes
Tribunal
de Grande Instance
22 rue Thiers

Point d'Accès au Droit
de la Cali
8 bis avenue de Verdun

Maison des Associations
47 boulevard de Quinaut

P.E.A.D
Institut Don Bosco
56 avenue de la Roudet

Communauté de Communes Latitude Nord Gironde
Saint Yzan de Soudiac
Centre Intercommunal d'Action Sociale
49 avenue du Général de Gaulle

Point d'Accès au Droit de La COBAS
La Teste de Buch
Passage de la Traîne

Communauté de Communes du Sud Gironde
Point d'Accès au Droit de Langon
Place de l'horloge

Communauté de Communes Convergence Garonne
Podensac
12 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque

Communauté de Communes du Réolais
en Sud Gironde
Bureau des permanences
Place des Jacobins

Cérons
Mairie
16 Place du Général de Gaulle

Communauté de Communes du Cœur de Presqu'île
Point d'Accès au Droit de Lesparre
10 Place du Maréchal Foch



*Service d'aide aux victimes
d'infractions pénales
conventionné par
le Ministère de la Justice*

Service gratuit

**Développer
une solidarité concrète
en faveur des victimes**

Adresse postale :
VICT'AID
63 cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 28 69
Fax 05 57 35 10 82

victaid@institut-don-bosco.fr
www.institut-don-bosco.fr



VICT'AID

Pour :

- Vous avez subi une atteinte matérielle, corporelle, ou psychique :

Viol
Agression
Accident
Escroquerie
Cambriolage

- Vous avez perdu un de vos proches :

Accident
Homicide involontaire
Ou
Volontaire

- Vous n'arrivez pas à faire valoir vos droits

- Vous écouter et partager :

la violence que vous avez subie,
vos sentiments de peur, d'effroi... ,
votre colère, votre révolte,
votre besoin de réparation.

- Favoriser la connaissance de vos droits quant aux procédures que vous souhaitez engager :

l'aide juridictionnelle,
le recours à :

un huissier,
un avocat,
à la compétence d'un magistrat.

l'obtention de la pension alimentaire,
le dépôt de plainte,
le classement sans suite,
la constitution de partie civile,
le recours à la C.I.V.I. (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions Pénales), au
S.A.R.V.I. (Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions),
l'exécution d'un jugement.

- Evaluer avec vous votre problème, clarifier vos attentes et préciser vos demandes juridiques.

- Soutenir vos démarches tout au long de la procédure.

- Vous proposer une aide psychothérapeutique à court, moyen ou long terme, adaptée à vos besoins :

entretiens individuels, de couple ou familiaux,
groupe de parole dans des situations de catastrophes ou accidents touchant une collectivité.

**Le service VICT'AID
Met à votre disposition
Une équipe pluridisciplinaire
compétente
de professionnels
Juristes, psychologues et
travailleurs sociaux**